

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

Date de convocation :  
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du  
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par  
le règlement, sous la présidence de Monsieur François  
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays  
du Grésivaudan.

Objet : Transfert  
de compétence  
« zone de Pré  
Millet »  
(commune de  
Montbonnot) –  
Reprise des  
emprunts

Présents : C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P.  
BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D.  
CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G.  
COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G.  
FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.  
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-  
MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-  
POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI,  
P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P.  
VOLPI.

Présents : .45  
Pouvoirs : 4  
Votants : .49  
Vote pour : 49  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Excusés : A. ANDREYON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G.  
COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM.  
BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P.  
LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTE), P.  
LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S.  
VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la zone de Pré Millet a été  
déclarée d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
Il expose que ce transfert se traduit par une acquisition pleine et  
entière du foncier, accompagnée d'une reprise de la dette  
contractée par le syndicat intercommunal de la zone verte restant  
à courir au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dont le détail suit :

Etablissement bancaire	Numéro de contrat	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/10	Terme
Caisse d'épargne	328251 (Ex 5024445)	100 000 €	97 738,52 €	25/04/2024

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à  
l'unanimité des membres présents valide le transfert de la  
dette relative à la zone Pré Millet opéré entre le SIZOV et la  
Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan et  
autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et  
documents administratifs relatifs à ce dernier.

Transmis le : 18/02/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-200018166-20110131-2-DE

11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

